



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 14 décembre 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26.
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur la modification N°2 du PLU de la commune de Fontenay-en-Parisis

La commune de Fontenay-en-Parisis a transmis sa demande de modification N°2 de son PLU le 19 octobre 2018. Ce projet de modification du PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 14 décembre 2018.

La commission s'est prononcée, notamment, sur la création d'un secteur spécifique Ae avec un règlement particulier, destiné à permettre l'aménagement d'un pôle équestre au lieu dit « la couture » pour une surface de 16 ha en zone agricole, comprenant :

- Un terrain d'honneur et son paddock,
- Un terrain de CSO et son paddock,
- Un terrain de dressage et son paddock,
- Des allées cavalières,
- Une plateforme susceptible d'accueillir 400 boxes,
- Un bâtiment de 500 m² d'emprise au sol et d'une hauteur de 8 m environ (sanitaire, commissariat général et infirmerie),
- Un parking de stationnement,
- Un équipement à vocation intercommunale en vue de l'entraînement pour les JO,
- Une création de voirie de desserte pour permettre l'accès au centre et d'une autre voirie pour desservir les équipements communaux,
- Un aménagement d'un mur anti-bruit face à la N104.

La CDPENAF a émis **un avis favorable** à ce projet de modification du PLU.

La Directrice Départementale
des Territoires adjointe

Sylvie PIERRARD